

Les matières personnalisables régionalisées

L'exercice de ces compétences a été régionalisé :

Santé curative

- La programmation, l'agrément et le subventionnement des institutions de soins et des organismes de soins hors domicile ;
- La législation et la réglementation organiques relatives aux centres de coordination de soins et services à domicile, aux centres de santé intégrés, aux services de santé mentale et aux services de télé-accueil.

Politique d'aide aux personnes

- La politique familiale d'aide
 - aux familles
 - aux personnes âgées
- Les centres de planning familial ;
- La politique d'encouragement aux études, publications et actions diverses dans ce domaine.
- La politique d'aide sociale relative :
 - aux C.P.A.S. ;
 - aux centres de service social y compris la législation et la réglementation organiques ;
 - à l'encouragement aux études, publications et actions diverses dans ce domaine.
- La politique d'accueil et d'intégration des immigrés et des jeunes d'origine étrangère relative :
 - Au subventionnement d'organismes développant des actions dans ce domaine ;
 - à l'aide morale et religieuse aux immigrés.
- La politique relative aux personnes handicapées.
- La politique du troisième âge relative à l'agrément et au subventionnement des infrastructures des maisons de repos et aux services d'accueil de jour pour les personnes âgées.